|  |
| --- |
| **APPEL D’OFFRES**  **PRESTATIONS DE COMMUNICATION**  **DIGITALE ET MÉDIATIQUE** |
|  |
|  |

**Marché de services**

**Marché à procédure adaptée**

**MAPA-ANM 2025.1**

Passé en application

des articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7

du Code de la Commande Publique

**Acte d’engagement (A.E)**

**ACTE D’ENGAGEMENT**

Pouvoir adjudicateur

Académie Nationale de Médecine

16, rue Bonaparte – 75272 PARIS CEDEX 06

Objet du marché

Sélectionner un prestataire de service spécialisé dans la mise en œuvre des stratégies de communication et de leurs déclinaisons.

Mode de passation du marché

Marché passé en application de des articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Secrétaire Perpétuel de l’Académie Nationale de Médecine.

Comptable assignataire des paiements

Monsieur l’agent comptable de l’Académie nationale de médecine.

**Article 1 : Contractant**

Je soussigné(e)(e)

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M……………………………………………………………………….(Nom et prénom)

Agissant en mon nom personnel……………………………………….

Domicilié à …………………………………………………………….

Adresse complète et n° de téléphone…………………………………..

Immatriculé(e) à l’I.N.S.E.E :

- numéro d’identité d’établissement (SIRET)………………………….

- numéro d’inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

………………………………………………………………………....

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P) en date du 1er juillet 2025,

Après avoir produit toutes les attestations prévues à l’avis de marché,

M’engage, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P), à exécuter les services de communication presse, média-audiovisuelle et digitale à l’Académie de médecine, dans les conditions définies dans le CCP et dans les conditions financières prévues à l’article 2 Prix.

L’offre ainsi présentée ne lie toutefois que si son acceptation m’est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres (le 15 septembre 2025).

**Article 2 : Prix**

Les honoraires sont fermes pour la durée du marché. Ils ne sont révisables que par consentement des deux parties.

Le mois d’établissement des honoraires est le mois de : septembre 2025

Les prestations concernées par cet Acte d’Engagement seront rémunérées par application d’un prix correspondant à des honoraires mensuels, dont le montant annuel est de :

- montant H.T : …………………………….

- montant T.V.A (taux de …%) : …………

- montant T.T.C : ………………………….

(Montant en lettres) :

**Article 3 : Durée du marché – Délais d’exécution**

Le marché est conclu pour une durée d’un an, reconductible deux fois, soit une durée totale de trois ans.

Le délai d’exécution du marché commence à courir le 1er octobre 2025.

**Article 4 : Paiements**

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire (24 caractères) :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire (24 caractères) :

Code établissement (5 caractères) :

Code guichet (5 caractères) :

Numéro de compte (11 caractères) :

Clé RIB (2 caractères) :

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A

Le

**Cachet et signature du candidat**

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L’OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement, pour des honoraires mensuels TTC d’un montant de :…………….

A

Le

**Signature du représentant du pouvoir adjudicateur**

Le Secrétaire perpétuel

Professeur Christian BOITARD